

# Motion 1722

## concernant l'introduction du nouveau certificat de salaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la Conférence suisse des impôts (CSI) a élaboré un nouveau certificat de salaire ;
- ce nouveau certificat de salaire sera seul valable à compter de 2008 ;
- la CSI recommande cependant aux cantons suisses de généraliser l'utilisation du nouveau certificat de salaire dès 2007 en accordant des dérogations exceptionnelles aux entreprises rencontrant des problèmes techniques ;
- le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé publiquement sur cette recommandation et n'a donné aucune information quant à la date d'introduction du nouveau certificat de salaire ;
- l'Autorité fiscale cantonale a approuvé un règlement de frais modèle<sup>1</sup>,

invite le Conseil d'Etat à

- fixer la date d'introduction du nouveau certificat de salaire ;
- accorder des dérogations aux entreprises rencontrant des difficultés techniques dans l'hypothèse d'une introduction en 2007 ;
- définir les conditions d'une telle dérogation dans la même hypothèse.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le document figurant sur le site [www.fer-ge.ch](http://www.fer-ge.ch).